



7^{ème} SLALOM REGIONAL D'HAUTMONT

Dimanche 7 juillet 2024



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF SLALOMS

Les articles non mentionnés sont conformes au règlement standard des slaloms.

L'association sportive Automobile 59 Hautmont organise le dimanche 7 juillet 2024 un slalom automobile régional dénommé

7^{ème} Slalom Régional de Hautmont

Cette épreuve compte pour la Coupe de France des slaloms 2024 et les Championnats de la Ligue du sport automobile des Hauts de France, et pour les challenges de l'ASA 59 HAUTMONT

Le présent règlement a été approuvé par la ligue du sport automobile des Hauts de France sous le N° 1724 le 25/03/2024 et à la F.F.S.A sous le permis d'organisation N°244 le 25/03/2024



Organisateur administratif et technique

ASA59 HAUTMONT
Rue des Cligneux
59330 HAUTMONT

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la F.F.S.A

ARTICLE 1 : ORGANISATION DE LA COURSE.

1.1P : Officiels

<u>Collège des commissaires sportifs</u>	Maison éclusière Av Marcel Aimé à Hautmont	
Président du collège	J.F. ROUSSELLE	licence n° 2589
Membres du collège	Annick NARGUET	licence n° 1585
	Sonia MAURER	licence n° 260656
<u>Direction de course</u>		
Directeur de course	Alexis SERIS	licence n° 16688
Directeur de course adjoint	Lynda SERIS	licence n° 29015
Directeur de course adjoint	Martine PICHELIN	licence n° 18416
<u>Collège des Commissaires technique</u>	sous chapiteau boulevard de l'écluse à Hautmont	
Responsable	Jean Michel DESSE	licence n° 146218
Membres	Régis THILMAMY	licence n° 110645
	Michel LEBEAU	licence n° 8842
	Jean Claude POULEUR	licence n° 140581
	Yves VANACKERE	licence n° 16710
Secrétaire	Christiane DESSE	licence n° 152197
<u>Chargé des relations avec les concurrents</u>		
	Patrick GRENIER	licence n° 220147
	Marie PINTO	licence n° 309787
<u>Chronométrage</u>		
Départ	Pascal BOUTTEFEUX	licence n°25248
	Mathieu SCOUFLER	licence n°220680
Arrivée	Myriam CHALIMONT	licence n° 309381
	Patrice PROISY	licence n° 11144
<u>Classement informatique</u>	LSASH	
<u>Médecin de l'épreuve</u>	Maison éclusière Av Marcel Aimé à Hautmont Dr Laurent MERCIER	
<u>Affichage officiel</u>	Chapiteau, boulevard de l'écluse à Hautmont	

1.2.P : HORAIRES :

- Clôture des engagements le mardi 2 juillet 2024 à 00h00 (voir article 3.1p)
- La publication des engagés le vendredi 5 juillet 2024
- Les vérifications administratives le samedi 6 juillet de 17h30 à 19h30 et le dimanche 7 juillet 2024 de 7h30 à 9h30, sous chapiteau au boulevard de l'écluse 59330 Hautmont (voir art 1.3.1)

• La première réunion du Collège des commissaires sportifs aura lieu le dimanche 7 juillet 2024 à 8h30 à la maison éclusière à Hautmont

- Début de la manche d'essai chronométré obligatoire le dimanche 7 juillet 2024 à 9h00
- Affichage de la liste des concurrents admis à la course à l'issue des essais chronométrés
- Course (en quatre manches)

Dimanche 7 juillet 2024 à partir de 10h30 pour la 1er manche et à partir de 13h30 pour les suivantes
Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de course. Les concurrents en seront informés par affichage.

- Affichage des résultats provisoires Le Dimanche 7 juillet 2024, 15' après la fin de la course
- Remise des prix au terme du délai de réclamation.

Seule une reconnaissance pedestre est autorisée.

1.3.P : Vérifications :

Les vérifications auront lieu **sous chapiteau au Port de Plaisance, boulevard de l'écluse 59330 Hautmont** (se présenter 15' avant le début de la tranche horaire) les :

samedi 6 juillet de 17 h 30 à 19 h 30

dimanche 7 juillet de 7 h 30 à 9 h 30

- Avant 8h30 pour les voitures des groupes LOISIRS, VHC, Fol'Car, Classic
- Avant 9h00 pour les voitures des groupes F, GT, N et FN, A et FA,
- Avant 9h30 pour les voitures des groupes D/E, CNF, CN et CM

Les concurrents devront être en possession d'une licence ou d'un titre de participation en cours de validité.

Ils devront présenter la fiche d'homologation correspondant à la voiture et le passeport technique

La catégorie loisir devra présenter le certificat d'immatriculation ou le titre de propriété, le contrôle technique à jour et un certificat d'aptitude à la pratique automobile ; en cas d'oubli et exceptionnellement, possibilité de visite médicale sur place à la maison éclusière de 7h30 à 8h30, par le médecin de l'épreuve

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture des contrôles soit à 9h30

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage de l'avenue Leclerc 59330 Hautmont. Le taux horaire de la main d'œuvre est fixé à 60 euros TTC.

1.3.3 Refus de départ

Conforme au règlement standard

1.4.p : Dispositions particulières :

Le SLALOM REGIONAL D'HAUTMONT s'est engagé à respecter le règlement type de la ligue du sport automobile des Hauts de France, notamment en ce qui concerne les horaires, le montant des droits d'engagement et la remise des prix.

L'organisateur s'engage à faire parvenir les résultats dès le lendemain de l'épreuve. Dans le cas où les dispositions prévues ne sont pas respectées, le bureau **de la ligue des Hauts de France** pourra annuler les points attribués pour cette épreuve. Les concurrents en seront informés par affichage sur une épreuve suivante.

D'autre part, les classements seront disponibles sur Internet : www.sportautonord.com après chaque épreuve et ils seront affichés au tableau d'affichage des épreuves suivantes.

ARTICLE 3 P. : CONCURRENTS ET PILOTES

3.1. : Engagements :

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à : ASA 59 Rue des Cligneux 59330 Hautmont. Email : descamps.yoann0@gmail.com

La liste des engagés sera close dès que le nombre maximum des engagés prévu à l'article 4.1.p aura été atteint, et au plus tard le **Mardi 2 juillet 2024 à minuit**.

Les droits d'engagement sont fixés à 90 euros pour les engagements parvenus avant le vendredi 21 juin 2024 et 100 euros après cette date (dont 4 euros pour le challenge des commissaires), ces droits étant doublés pour les concurrents n'acceptant pas la publicité obligatoire de l'organisateur

Les concurrents déclarant forfait avant le début des vérifications seront intégralement remboursés. Les concurrents voulant contacter l'organisateur **pendant** la durée de l'épreuve peuvent appeler le **07 69 65 08 42** **Tous concurrent ayant pris part à une manche d'essai ne pourra prétendre à un quelconque remboursement**

Si 4 jours avant l'épreuve, le nombre des engagés est inférieur à 40, l'organisateur se réserve le droit d'annuler celle-ci. Les engagés seront prévenus de cette décision.

ARTICLE 4 P : VOITURES ET EQUIPEMENTS :

Conforme au règlement standard

4.1.p : Voitures admises.

Le nombre maximum de concurrents admis est fixé à 120 dont 40 seront réservés au Groupe Loisir, VHC, Classic et Fol Car

Une même voiture pourra être conduite successivement par deux pilotes

ARTICLE 5 P : PUBLICITES

Les publicités obligatoires et optionnelles seront précisées par un communiqué de l'organisateur qui sera remis lors des vérifications.

ARTICLE 6 P : SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1.p : Parcours.

Le plan du 7^{ème} SLALOM D'HAUTMONT est en annexe. Il sera long d'environ 1700 mètres
Chaque voiture partira pour la course, dans l'ordre inverse des numéros. Le chronométrage se fera par des cellules au 1/100° de seconde.

6.5.p : Parc concurrent :

Le parc concurrent situé boulevard de l'écluse et face au Lycée Placide Courtoy d'Hautmont, accessible dès le début des vérifications.

6.7.p : Tableaux d'affichage :

Le tableau d'affichage sera placé pendant toute la durée de la course au chapiteau boulevard de l'écluse.

6.8p : Permanence :

Pendant la compétition, une permanence sera organisée à la caravane de chronométrage à partir de 8h00
Le centre de secours le plus proche est le centre hospitalier de Maubeuge Téléphone : 03.27.69.43.43

ARTICLE 7 P : DEROULEMENT DE LA COMPETITION.

Conforme au règlement Standard des Slaloms

7.1 p Essais :

L'épreuve se déroulera avec 1 essai chronométré obligatoire.

7.3.p : Course :

Il y aura 4 manches qui se dérouleront successivement à partir de 10h30

Les pilotes se présenteront dans l'ordre décroissant de leurs numéros. S'ils ne se présentent pas dans cet ordre, ils seront pénalisés de 5 secondes qui seront ajoutées au temps réalisé pour la manche considérée. La participation est obligatoire pour les 4 manches, sauf en cas de casse mécanique ou accident constaté par un commissaire technique. **Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point STOP pour rentrer dans le parc concurrent.**

7.4p : Echauffement des pneumatiques :

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine d'exclusion de la compétition

ARTICLE 8 P : PENALITES

Conforme au règlement Standard des Slaloms

Pénalités par infraction, appliquées par la Direction de Course :

Quille renversée ou déplacée	2 secondes par quille
Chicane manquée ou erreur de tracé	Non prise en compte de la manche
Quille STOP renversée, déplacée ou dépassée	10 secondes
Non-respect des limites de la piste	2 secondes
Ordre de passage non respecté dans la manche	5 secondes
Non présence de la voiture au parc fermé d'arrivée	Disqualification par le collègue
Non-participation à au moins une manche d'essais.....	Décision du collège des commissaires

ARTICLE 9 P : CLASSEMENTS

Le classement sera établi sur la meilleure manche et sera conforme au règlement standard de la FFSA.

Il sera également établi un classement féminin.

Les classements provisoires seront affichés au tableau d'affichage, 15 minutes après la fin de la dernière manche de la course. Ils seront définitifs, sous réserve d'éventuelles réclamations, 30 minutes après l'affichage provisoire.

Une attribution des points aura lieu conformément au règlement de la coupe de France des slaloms et au règlement du championnat de la ligue des Hauts de France.

ARTICLE 10 P : PRIX

10.3 : Coupes :

De nombreuses coupes seront distribuées. (Voir article 10.5)

10.4 : Podium

Un podium (facultatif) sera prévu après l'arrivée, avec la présentation des 3 premiers du classement général et les vainqueurs de chaque classe.

10.5 P. REMISE DES COUPES

Le dimanche **7 juillet 2024** à 19h00 heures, lieu **sous chapiteau au Port de plaisance, boulevard de l'écluse 59330 HAUTMONT.**

10.6 : Tirage au sort :

A. la fin de la remise des coupes un tirage au sort aura lieu pour lequel le remboursement d'un engagement sera remporté. **Il sera uniquement attribué au concurrent classé et présent à la remise des prix.**



